

## REGLEMENT

**1-ORGANISATION:** Le trail de la vallée de la course est organisée par **les Comités des Fêtes de Parenty et Bezinghem** avec le soutien de l'**AC OUTREAU** et aura lieu le dimanche 7 AVRIL 2019 à Bezinghem

**2- LICENCES ET CERTIFICATS MEDICAUX :** Les épreuves sont ouvertes aux coureurs licenciés FFA, FFTRI et non licenciés. Les licenciés devront fournir une copie de leur licence valide et tous les autres coureurs devront **obligatoirement** fournir une copie de leur certificat médical de moins d'un an, portant la mention : non contre-indication à la pratique de la course à pieds **en compétition**.

**Toute personne sans licence, ni certificat médical conforme, se verra refuser le départ.**

**3- CATEGORIES:** L'épreuve de 30km est ouverte à toute personne née en 2001 ou avant. Tarif : 16€. L'épreuve de 15km est ouverte à toute personne née en 2003 ou avant (autorisation parentale obligatoire pour les moins de 18 ans en plus de la licence ou du certificat). Tarif : 13€ L'épreuve de 5Km est ouverte à toute personne née en 2005 ou avant (autorisation parentale obligatoire pour les moins de 18 ans en plus de la licence ou du certificat). Tarif : 9€

L'épreuve de 2 Km est réservée uniquement aux Benjamins (nés en 2006-2007) et Poussins (2008-2009), l'épreuve de 1km aux poussins (2008-2009) et à l'école d'athlétisme (2010 et après), une autorisation parentale est obligatoire en plus de la licence ou du certificat. tarif : 1€

Une randonnée et marche nordique 5km, 10km, 15km, 15km. Tarif : 3€.

**4- INSCRIPTIONS:** Les inscriptions pourront se faire à l'avance par internet sur le site <http://www.njuko.net/trailvalleedelacourse2019> pour les courses 5, 15, et 30km (inscription, paiement, et copie de licence ou certificat médical) et également sur place le jour de la course avec une **majoration de 2€** (dossier complet impérativement). L'organisation, en possession d'un justificatif d'aptitude valide, décline toutes responsabilités en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé du participant. L'organisation n'est pas tenue de vérifier l'authenticité des justificatifs d'aptitude transmis et ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de falsification de l'un de ces derniers.

Pour les courses jeunes, les randonnées et la marche nordique, les inscriptions seront faites par courrier et envoyées à Jean Charles Delattre 77 route de Desvres 62650 Parenty ou sur place le jour de la course.

**5- DOSSARDS, DEPART et ARRIVEE:** Les dossards seront à retirer le jour de l'épreuve, à partir de 7H30 à la salle des fêtes de Bezinghem. Le départ et l'arrivée de toutes les courses se situeront à la salle des fêtes de Bezinghem.

**6-CHRONOMETRAGE :** Le chronométrage sera effectué grâce à une puce attachée à la chaussure. Tous les inscrits aux courses se verront remettre une puce qu'ils devront mettre à leur chaussure et qui pourra servir de contrôle de régularité de course à divers points du parcours. Le classement est établi sur le temps officiel. Cette puce devra être restituée à l'organisation, même en cas d'abandon ou de non présence le jour de la Course sous peine de facturation de la valeur de remplacement de la puce.

**7- HORAIRES:** Le départ du 30km sera donné à 8h30, le 15km à 9H15, le 5Km à 9H45 et les courses des jeunes à 10H. Départ randonnée et marche nordique : le 15km à 8h45, le 10km à 9h 20, le 5km à 10h05.

**8- RAVITAILLEMENT:** 2 postes de ravitaillement / contrôle seront mis en place sur le parcours (ravitaillement solide et liquide) et 1 Ravitaillement à l'arrivée.

**9- MATERIEL OBLIGATOIRE:** pour la course de 30Km vous devez vous munir d'une réserve d'eau (1/2 litre minimum) et d'une réserve alimentaire.

**10- PORT DU DOSSARD:** Le dossard doit être obligatoirement porté sur le devant et pendant toute la durée de la course.

**11- SECURITE:** Une assistance médicale sera présente sur l'épreuve. Des signaleurs sécuriseront les traversées de routes principales. Un dispositif de secours est mis en place pour pouvoir intervenir au plus vite à tous points du parcours, grâce au PC course placé près de l'arrivée. Les secouristes avec le médecin présent pourront déclarer hors course un coureur pour des raisons médicales et de sécurité. En cas d'accident d'une personne, tout concurrent est tenu à porter assistance ou de prévenir au plus vite l'organisation (signaleurs, ou poste de secours sur le parcours)

**12- ASSURANCE:** L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident consécutif à tout problème de santé. Les participants peuvent souscrire des garanties d'assurance individuelle complémentaire.

**13- ANNULATION DE L'EPREUVE:** L'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve en cas de conditions météorologiques extrêmes, ceci dans un souci de sécurité. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation de l'épreuve et en cas de non-participation d'un concurrent.

**14-CLASSEMENT ET RECOMPENSES:** Les classements seront affichés sur le site d'arrivée et sur le site de l'organisation : [www.trailvalleedelacourse.fr](http://www.trailvalleedelacourse.fr) et sur [www.chronopale.fr](http://www.chronopale.fr). Un lot de valeur sera remis à chaque concurrent inscrit et présent. La remise des prix aura lieu à la salle des fêtes à partir de 12H30. Les 2 premiers de chaque catégorie, pour toutes les distances, seront récompensés (lots de valeur): **Obligation d'être présent à la remise des prix**. Le tirage d'une tombola aura lieu lors de la remise des prix : **Obligation d'être présent pour retirer son lot**.

**15- TEMPS MAXIMUM DE COURSE:** L'horaire maximum de course est fixé à 12H30.

**16- MISE HORS COURSE:** L'organisation se réserve le droit de mettre un coureur hors course pour les motifs suivants: Non-port du dossard, Utilisation d'un moyen de transport, Non-respect de la barrière horaire, Pollution ou dégradation du site, Non-respect du tracé imposé, Non-respect des consignes d'un signaleur lors d'une traversée jugée dangereuse par celui-ci.

**17 – PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :** Tout abandon de matériel, tout jet de déchet (ex: gels), hors des lieux prévus à cet effet (zones de ravitaillement) entrainera la mise hors course du concurrent fautif.

**18- DROIT A L'IMAGE :** Les concurrents autorisent l'organisation à disposer des photos et vidéos prises sur le parcours et sur la zone départ-arrivée sans contrepartie.

**19– CNIL :** Conformément aux dispositions de la Loi " Informatique et Liberté " n° 78-17 du 11 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pourrez recevoir des propositions de partenaires ou autres organisateurs. Si vous le souhaitez, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom et adresse. Idem pour la non publication de vos résultats sur notre site (mail de l'organisation) et celui de la FFA (mail : [cil@athle.fr](mailto:cil@athle.fr))

**20 – ACCEPTATION DU REGLEMENT :** L'inscription à l'une des épreuves du trail de la vallée de la course vaut l'acceptation sans réserve du règlement ci-dessus dans sa totalité.